

15 juin 2018 -17:21

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2018

## Fixation du montant de l'allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2018, le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'Office national de l'emploi pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi.

Cette allocation spécifique pour l'Office national de l'emploi (ONEM) a été instaurée par la loi-programme du 20 juillet 2006. Celle-ci est prélevée sur les moyens disponibles auprès de l'Office national de sécurité sociale – Gestion globale.

Le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi pour l'année 2018 est fixé à 10 millions d'euros, compte tenu des réserves.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2018, le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'Office national de l'emploi pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi en application de l'article 7, § 1er, alinéa 3, t) et z), de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>